Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_28-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_28

OBJET • Subvention fonds vert PCAET : accompagnement énergétique des exploitants agricoles

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_28-DE

Catherine ESVANT expose que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit Fonds vert s'est doté en 2026, comme en 2025, d'une action de financement dédié aux projets inscrits dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), outils destinés à planifier et coordonner la transition écologique dans les territoires.

Sont éligibles au titre de la présente action de financement les structures territoriales compétentes pour élaborer un PCAET et ayant adopté leur PCAET avant le 1er février 2026.

Outre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sont éligibles les autres structures locales rassemblant des acteurs territoriaux, conformément aux dispositions de l'article L. 229-26 du code de l'environnement.

Les critères d'éligibilité sont multiples mais le principal critère est que le projet proposé à la subvention soit inscrit au sein de la stratégie ou du plan d'action du PCAET de CCA. L'action du PAT relative à l'accompagnement énergétique des exploitants agricoles est ainsi éligible à l'enveloppe 2026 du Fonds vert.

Pour mémoire, selon les dernières données disponibles, l'agriculture est le secteur le plus émetteur de Gaz à Effet de Serre sur le territoire de CCA (avec 32.5% des émissions). Le secteur est donc identifié prioritairement pour réduire les consommations d'énergie (bâtiments, équipements, carburants) mais aussi pour développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, bois énergie…). Ces deux leviers d'action combinés participeront à la décarbonation du secteur agricole.

Les diagnostics réalisés par un prestataire comprennent une fiche de restitution synthétique, pédagogique et opérationnelle à l'intention de l'exploitant agricole intégrant :

- Une analyse des consommations énergétiques actuelles ; de l'état des bâtiments, équipements, usages, carburants, etc. ;
- Une identification des principaux leviers d'économies d'énergie (économies de flux, efficacité des moteurs, isolation, régulation…) ;
- Les premières hypothèses de production d'EnR sur site et quelques scénarios envisageables ;
- Un renvoi vers les dispositifs d'aides publics ou privés existants

En parallèle, un compte rendu technique structuré est rédigé à destination de CCA.

En 2025, un budget de 15 000 € avait été fléché et porté par le PAT pour la création de l'outil et la réalisation des 10 premiers diagnostics sur le territoire. Cette première phase avait été subventionnée par le Fonds Vert-Mesure PCAET à hauteur de 25 %, soit 3 750 €.

A la fin du premier semestre 2026, l'outil est opérationnel et cinq exploitations agricoles à ce jour ont déjà effectué un diagnostic énergie simplifié.

En tenant compte de l'intérêt manifesté par les exploitants agricoles face à cet accompagnement et au regard de l'opportunité pour CCA de solliciter à nouveau le Fonds Vert-Mesure PCAET, il est proposé de poursuivre cet accompagnement en 2027 via un budget de 6 000 € (10 nouveaux diagnostics minimum) subventionné à 70% par le Fonds Vert, soit 1 800 € de reste à charge.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_28-DE

Considérant l'avis favorable de la commission Transitions, environnement et gestion des déchets du mercredi 02 septembre 2026 et du bureau communautaire du 15 septembre 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de reconduction de l'accompagnement ;
- Autorise le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA